

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers  
- en exercice : 33  
- présents : 27  
- ayant pris part au vote : 32  
- procurations : 5

**ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE**

L'an deux mille dix-sept et le 8 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 02 novembre, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire.

**MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0**

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, Mme ISABELLE GODEAS, Mme FLORENCE TOULZE, M. PHILIPPE BAUMLIN, Mme SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, Mme MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, M. FREDERIC BAMIERE, Mme KATY COLDER, Mme NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE M. DOMINIQUE GIRONNET, Mme NATHALIE GAUVRIT, Mme VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, Mme NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, Mme BRIGITTE CABANES-MURITH, Mme CHRISTINE GENNARO-SAINTE, M. JACQUES DAHAN, Mme ELISABETH ATTELAN, M. NICOLAS COSTES

☎ 05.62.89.22.89

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : Mme MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à M. YVAN NAVARRO), M. JEAN-MARIE VITRAC (Pouvoir donné à M. FREDERIC BAMIERE), M. FREDERIC COMBE (Pouvoir donné à Mme SYLVIE PIEROT), M. GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), M. ERWAN DANIEL (Pouvoir donné à Mme. ELISABETH ATTELAN)

**Etait absente excusée** : Mme ISABELLE SEROR

KATY COLDER a été élue secrétaire de séance

### **DÉLIBÉRATION n°2017/98**

#### **Objet : Implantation de défibrillateurs cardiaques automatisés sur trois postes de transformation électrique**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en janvier 2016, la ville de L'Union a engagé le programme Réseau Cœur.

Cette initiative a été proposée et est suivie par RIDHA ANIBA, médecin urgentiste au CHU de Rangueil. Il s'appuie sur un constat : en France seules 3 personnes sur 100 survivent à un infarctus, alors que ce taux atteint 60% dans certaines villes telle qu'Amsterdam.

Deux raisons expliquent cette différence statistique : le taux d'équipement en défibrillateurs et la formation de la population aux gestes de premiers secours.

Réseau Cœur se fonde sur ces deux principes : parvenir à établir un réseau très dense de défibrillateurs et la formation de la population à leur manipulation.

Notre Commune propose depuis deux ans des séances de formation gratuites qui ont été suivies par plus de cinq cents personnes.

Pour témoigner du bien-fondé de cette initiative, notons que grâce aux formations dispensées par RIDA ANIBA dans le cadre de Réseau Cœur, 2 personnes ont survécu à un infarctus ces derniers mois.

Le second pilier de cette opération porte sur les équipements disponibles.

Dès 2016, la Mairie a installé quatre défibrillateurs – Hôtel de ville, stades (2) et Grande Halle.

Six autres seront installés dans les semaines à venir :

- Route de Bessières, installation d'un boîtier sur le transformateur Enedis situé à l'entrée du SITROM
- Route de Bessières, installation d'un boîtier sur le transformateur Enedis situé au carrefour avec la rue des Narcisses
- Route de Bessières, installation d'un totem à proximité de l'arrêt de bus Violette dans le sens L'Union vers Saint-Génies
- Avenue de Cornaudric, installation d'un totem à proximité de l'arrêt de bus Tourterelles, dans le sens route de Bessières vers le centre-ville
- Rue du Grand Cormoran, installation d'un totem à proximité du carrefour avec la rue du Goéland Argenté, près du transformateur Telecom
- Avenue des Pyrénées, installation d'un boîtier sur le transformateur Enedis situé au carrefour avec l'impasse de Cannes.

Le calendrier de déploiement prévoit donc l'investissement de six défibrillateurs en 2017, puis de dix autres en 2018 et 2019.

L'objectif final est d'installer vingt défibrillateurs sur l'ensemble du territoire Unionais d'ici à 2019.

Chaque foyer de la ville sera ainsi situé à moins de quatre cents mètres d'un équipement.

Pour l'année 2017, la Mairie de L'Union a sollicité une subvention à la fondation CNP Assurances, qui lui a accordé une aide de 5 400 €.

En ce qui concerne l'investissement global consacré au projet Réseau Cœur, il s'élève à 45 000 € environ (défibrillateurs, totems, travaux divers).

La maintenance est de l'ordre de 180 € par an et par équipement.

Après consultation par voie de marché public, l'entreprise Aquicardia a été retenue pour fournir et entretenir l'ensemble du parc de défibrillateurs.

L'installation est réalisée par la Ville.

Par ailleurs, ENEDIS s'associe à notre Commune pour l'installation de trois défibrillateurs sur des postes de transformation électrique, ou postes de distribution publique d'électricité, intégrés au domaine concédé. ENEDIS poursuit ainsi son engagement de proximité territoriale.

Les postes suivants sont concernés :

- Le poste de transformation VALLAURIS, à l'intersection de l'impasse de Cannes et de l'avenue des Pyrénées,
- Le poste de transformation LOUBERS 17, situé route de Bessières,
- Le poste de transformation NARCISSE, implanté rue des Narcisses.

Le suivi et la mise en œuvre des chantiers seront confiés à la Commune de L'Union.

Le déploiement de ces défibrillateurs implique d'instaurer une convention bipartite pour autoriser la pose des appareils sur les postes de transformation.

Envoyé en préfecture le 14/11/2017

Reçu en préfecture le 14/11/2017

Affiché le **14 NOV. 2017**

ID : 031-213105612-20171114-D2017\_99-DE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet d'implantation de défibrillateurs cardiaques automatisés sur les trois postes de distribution publique d'électricité,
- De l'autoriser à signer les pièces y afférant, dont la convention bipartite.

### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1

A l'unanimité,

- D'approuver le projet d'implantation de défibrillateurs cardiaques automatisés sur les trois postes de distribution publique d'électricité,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces y afférant, dont la convention bipartite.

*Pour copie conforme,*

*Le Maire,  
Marc PÉRE*

Pour le Maire et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Yvan Navarro



- Transmis le 14 NOV. 2017

- Affiché le 14 NOV. 2017